

# ALETHEIA

## Lettre d'informations religieuses

“La vérité vous rendra libres” (Jean, 8, 32)

VII<sup>e</sup> année - n° 94  
Rédacteur : Yves Chiron

29 juillet 2006

Cette lettre d'informations n'entend pas se substituer aux revues de formation doctrinale et intellectuelle existantes ni aux revues d'informations religieuses. Elle paraît quinze fois par an et contient des nouvelles, des analyses, des commentaires qui ne trouveraient pas forcément leur place dans les publications auxquelles je collabore. Ces nouvelles, analyses et commentaires n'entendent proposer aucune doctrine ou position religieuse qui me soit propre. Il s'agit simplement de servir la vérité dans la fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Église. Elle est disponible dans sa version imprimée au prix de 15 euros par an (somme couvrant les frais d'impression et d'envoi postal) et elle est disponible gratuitement dans sa version électronique. Pour recevoir cette version électronique, il suffit d'envoyer une adresse e-mail à : [chiron.yves@wanadoo.fr](mailto:chiron.yves@wanadoo.fr). Le site [www.Aletheia.free.fr](http://www.Aletheia.free.fr) contient tous les numéros parus depuis le n° 1 (juillet 2000).

Y. C. 16 rue du Berry 36250 NIHERNE (France)

## DU NOUVEAU SUR MEDJUGORJE

par Yves Chiron

Le 25<sup>e</sup> anniversaire des supposées apparitions de la Vierge Marie à Medjugorje (plus de 35.000 à ce jour, commencées en juin 1981) a vu accourir sur les lieux quelque 15.000 pèlerins et curieux.

Cet anniversaire a donné lieu à un mensonge, couvert par la Conférence des évêques de France, et à une importante décision de Benoît XVI. Les voici, dans l'ordre chronologique.

### *Un mensonge (par omission ?)*

La Conférence des évêques de France, se réfugiant derrière l'Agence Apic, n'a pas craint de relayer une fausse information sur le sujet. Dans la lettre hebdomadaire d'« informations catholiques », *FlashPress-Infocatho*, en date du 25 juin 2006, une page complète d'informations sur le 25<sup>e</sup> anniversaire des faits de Medjugorje se termine par l'affirmation, fautive, suivante :

« L'évêque du diocèse de Mostar-Duvno, sur le territoire duquel se trouve le pèlerinage, Mgr Ratko Peric, préférerait il y a quelques années, parler de “prudence” face à l'authenticité des faits. »

Comment est-il possible de minimiser davantage un jugement qui est clairement négatif ? En 1997, Mgr Peric n'a pas appelé à se montrer « prudent » face aux faits de Medjugorje, il a affirmé avec toute l'autorité épiscopale dont il est revêtu :

« Ma conviction et ma position n'est pas seulement *Non constat de supernaturalitate*, mais bien *Constat de non supernaturalitate* des apparitions ou révélations de Medjugorje »<sup>1</sup>.

En d'autres termes, selon l'évêque de Mostar, non seulement il n'a pu être établi que les faits de Medjugorje soient d'origine surnaturelle, mais il a été établi que les faits ne sont pas d'origine surnaturelle. Une telle conviction affirmée, en termes canoniques, ne peut être réduite à une simple recommandation de prudence. En agissant ainsi, l'équipe de *FlashPress-Infocatho*, et la Conférence des Evêques de France qui l'« héberge » sur son site officiel, trompent les lecteurs et les catholiques.

Est-il juste de faire porter la responsabilité de ce mensonge (au moins par omission) sur la Conférence des évêques de France ? Certes, les évêques de France ne sont pas les rédacteurs de *FlashPress-Infocatho*. Mais, en « hébergeant » ce bulletin hebdomadaire d'informations sur leur site officiel de communication, il me semble qu'ils doivent, au moins, en assumer la responsabilité morale. Comment ne s'est-il pas trouvé un évêque pour

---

<sup>1</sup> Cette Déclaration de 1997 est reproduite intégralement, avec d'autres déclarations et communications épiscopales, et avec un témoignage circonstancié sur Medjugorje et les supposés voyants, dans l'ouvrage : *Medjugorje (1981-2006)*. « *Constat de non supernaturalitate* », Editions Nivoit, 2006, 90 pages, 10 euros (disponible franco de port à Aletheia).

protester auprès des rédacteurs de *FlashPress-Infocatho* ou, du moins, pour demander qu'un rectificatif soit publié ?

Pourtant, l'évêque de Mostar, en pasteur vigilant, ne manque pas une occasion de réitérer son jugement. Dernièrement encore, le 15 juin, à quelques jours du 25<sup>e</sup> anniversaire des apparitions, en visite à Medjugorje pour dispenser le sacrement de confirmation, il a consacré la moitié de son homélie aux « apparitions »<sup>2</sup>. Il a rappelé : « Sur la base des enquêtes ecclésiastiques menées sur les événements de Medjugorje, on ne peut affirmer qu'il s'agisse d'apparitions ou de révélations surnaturelles. Cela signifie que l'Eglise, à ce jour, n'a reconnu aucune de ces apparitions ni comme surnaturelles ni comme mariales. »

### *Une Commission pour un jugement définitif*

Sur Medjugorje, malheureusement, les catholiques français préféreront, ces temps-ci, s'informer auprès de l'USCCB (*Conférence des Evêques catholiques des Etats-Unis*) plutôt qu'auprès de la CEF (*Conférence des Evêques de France*).

*Catholic News Service*, le bulletin quotidien d'informations religieuses de l'USCCB, a interrogé, le 24 juillet dernier, le cardinal Vinko Puljic, archevêque de Sarajevo et président de la Commission épiscopale des évêques de Bosnie-Herzégovine. Le cardinal Puljic a annoncé qu'une nouvelle Commission canonique était en cours de formation, chargée de porter un nouveau jugement sur les faits de Medjugorje.

Cette Commission, placée sous l'autorité de la Conférence épiscopale des évêques de Bosnie-Herzégovine, sera instituée en septembre prochain. La Congrégation pour la Doctrine de la Foi, consultée, a suggéré différents noms de théologiens susceptibles de faire partie de cette Commission.

Selon le cardinal Puljic, le but premier de cette Commission sera de réviser le jugement porté en 1991 par l'ex-Conférence épiscopale yougoslave réunie à Zadar (« Il n'a pas été possible d'établir qu'il s'agisse d'apparitions ou de révélations surnaturelles »). Il s'agira aussi de donner de nouvelles directives pastorales. À ce jour, les pèlerinages officiels sont interdits à Medjugorje, mais de nombreux prêtres accompagnent toujours des pèlerinages effectués, dit-on, à titre privé.

Sans être prophète, on peut affirmer que cette nouvelle Commission – la 4<sup>e</sup> depuis le début des événements, il y a un quart de siècle –, portera un jugement et établira des directives pastorales qui seront plus sévères que les déclarations collectives publiées jusqu'ici. Ce nouveau jugement aura, pour avantage, d'être collégial et d'engager toute l'Eglise. Les partisans de Medjugorje ne pourront plus repousser le jugement de Mgr Peric en le considérant comme une opinion exprimée à titre « privé ».

### *Une lettre de la Secrétairerie d'Etat*

*Medjugorje (1981-2006)*. « *Constat de non supernaturalité* », a été adressé en hommage respectueux au Saint Père Benoît XVI. En réponse, la Secrétairerie d'Etat a envoyé la réconfortante lettre suivante, le 24 juin 2006 (date du 25<sup>e</sup> anniversaire des supposées apparitions) :

Monsieur,

En hommage au Saint-Père, vous avez eu la délicate attention d'offrir un exemplaire de votre dernier ouvrage sur des phénomènes religieux non reconnus, pour présenter la position de l'Eglise.

Je suis chargé de vous transmettre les remerciements du Pape pour cette marque d'attention à son égard, à laquelle il a été sensible. Puisse ce recueil, qui a été apprécié, encourager les fidèles à exercer, avec acuité, leur discernement dans la fidélité au Magistère de l'Eglise.

En vous confiant à l'intercession de la Vierge Marie, le pape vous accorde volontiers la Bénédiction apostolique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Mgr Gabriel Caccia  
Assesseur

\*\*\*

---

<sup>2</sup> Texte intégral du sermon, disponible, en croate, en anglais ou en italien, auprès de l'évêché de Mostar.